

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 12 juin 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 4

L'an deux mille vingt trois, le mardi vingt-sept juin, à quatorze heures cinquante, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, membres titulaires, Valérie JABOT, Serge GRANSART, membres suppléants

Représentés par pouvoir : Nicole BELLANGER, membre titulaire donne pouvoir à Serge GRANSART, Cédric DE OLIVEIRA, membre titulaire donne pouvoir à Valérie JABOT.

Absents excusés : Alain ANCEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Martine CHAIGNEAU, Judicaël OSMOND, Agnès MONMARCHE-VOISINE, membres suppléants

Secrétaire de séance : Madame Catherine PARDILLOS

Session ordinaire

-oOo-

Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat, ouvre la séance à 14 heures 50 et constate que le quorum est atteint. Le comité syndical désigne Madame Catherine PARDILLOS en qualité de secrétaire de séance.

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Madame la Présidente souligne la présence de Monsieur CORTECERO, Directeur Général des Services de la ville de Fondettes, ainsi que Monsieur THIOT, Responsable de production de la cuisine centrale de Fondettes. Messieurs PERDEREAU, DGAT du Conseil Départemental et CLEMOT, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Joué-les-Tours sont excusés.

Madame SARDOU informe les participants du Comité du fait que par délibération du Conseil Départemental du 31 mars 2023, Monsieur Bernard DESROSIERS, conseiller départemental est désigné pour siéger au sein du Syndicat Mixte, en tant que membre suppléant, en lieu et place de Madame MONMARCHE-VOISINE.

Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 16 mars 2023 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Conformément à la délibération du Comité syndical du 21 juillet 2021, Madame la Présidente donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis le dernier comité organisé le 16 mars 2023 :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2023SMR02	03/03/2023	Commande de composants électriques auprès de la Société ROY Elec pour mise en conformité des installations de la cuisine centrale de Fondettes	1 398,70 €
DC2023SMR03	24/03/2023	Mission d'accompagnement en installation maraîchère et relocalisation de l'approvisionnement bio de la cuisine centrale de Fondettes confiée à l'association Bio Centre	32 650,00 € dont 12 000 € en 2023
DC2023SMR04	24/03/2023	Marché d'acquisition d'un équipement multi-fonctions et sa maintenance auprès de la société RICOH	3 845,10 €
DC2023SMR05	27/03/2023	Acquisition de petits équipements de cuisine auprès de la société CHOMETTE	1 289,09 €
DC2023SMR06	27/03/2023	Acquisition de petits équipements de cuisine auprès de la société TEH ECOTEL	3 266,28 €

2. Décision Budgétaire Modificative n°1 sur le BP 2023

Les membres du Comité Syndical autorisent Madame la Présidente à procéder aux modifications budgétaires pour faire face aux opérations financières et comptables du Syndicat et adoptent la décision modificative n° 1 suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
022		Dépenses imprévues	-20 830,00 €
011	60612	Énergie – Électricité	20 830,00 €
	TOTAL		- €

Ces opérations ne modifient en rien le montant global du Budget Primitif 2023. Cette opération est due à la hausse tarifaire de l'électricité suite à la nouvelle consultation lancée par Tours Métropole depuis le 1^{er} novembre 2022 pour lequel 120 000 € étaient envisagés pour 2023. Le prix du kwh ayant augmenté de 10 € au 1^{er} janvier 2023, il convient d'anticiper cette hausse tarifaire que le Syndicat Mixte remboursera à la ville de Fondettes.

3. Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le passage du Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes à la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2024.

Madame SARDOU, Présidente, est autorisée à signer toutes les pièces utiles à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 développée à compter de l'exercice 2024.

4. Mise en place du télétravail au sein du Syndicat Mixte

Le Comité Syndical, à l'unanimité, instaure le télétravail pour tous les agents titulaires et contractuels sur un emploi permanent, l'éligibilité étant conditionnée par la nature du poste occupé et aptitudes de l'agent.

Les dispositions décrites dans le guide du télétravail fourni étant approuvées, Madame la Présidente est autorisée à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de ce dispositif.

5. Convention de fourniture et vente de repas entre le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale et le C.C.A.S. de Fondettes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le principe de vente de repas par le Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes auprès du C.C.A.S. de Fondettes.

La poursuite de facturation de cette prestation au coût de revient du repas voté annuellement en assemblée délibérante dès 2023 est actée.

En prenant en compte le nombre de repas concernés (estimation de 15 000 repas annuels) dans les dépenses budgétaires de l'année 2023 et suivantes, Madame la Présidente est autorisée à signer la convention de prestations présentée en séance.

6. Mise en place de formules déjeuner, définition du coût de revient et tarification des repas à destination du personnel communal exerçant en mairie et en crèches

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'intégration à compter du 1^{er} juillet 2023 des convives « personnel communal administratif mairie et crèches de Fondettes » à la production du Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

Les repas concernés (estimés sur une année complète à 4 250) seront pris en compte dans les dépenses budgétaires du Syndicat de l'année 2023 et suivantes.

Les coûts de revient et de tarification 2023 seront facturés de juillet à décembre 2023 à la ville conformément aux formules et tarifs présentés en séance.

7. Rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente présente à l'assemblée le bilan d'activité 2022 qui retrace les événements de l'année écoulée.

Conformément à la législation en vigueur, ce bilan a été présenté aux membres de la commission Consultative des Services Publics Locaux de ce jour et le sera lors des prochaines instances de la ville de Fondettes et du conseil départemental d'Indre-et-Loire. Enfin, ce document sera mis à disposition du public au siège du Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

Madame SARDOU précise que le rapport d'activité 2022 du Syndicat a reçu les félicitations de la part de Monsieur LAUBRY, représentant de l'UFC Que Choisir, présent lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Madame SARDOU clôture le débat en remerciant les services et notamment Mme de Vabray et M. THIOT du Syndicat, Monsieur CORTECERO, Directeur Général des Services de la ville de Fondettes et Monsieur PERDEREAU, Directeur Général Adjoint du conseil départemental d'Indre-et-Loire pour le travail accompli et la collaboration entre services.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

Madame Valérie JABOT, conseillère départementale, quitte la séance à 15h50.

Questions diverses

• Arrivée de Julie LEMONNIER, chauffeur livreur du Portage à domicile

Depuis le 02 mai 2023, sur la base d'un CDD de 25 heures / semaine, Madame LEMONNIER a rejoint l'équipe du Syndicat afin d'assurer la livraison des repas aux domiciles des personnes âgées et d'assurer une veille quotidienne auprès du C.C.A.S.

• Reprise des commissions « usagers »

Les commissions « usagers » ville et collèges, stoppées pour raison de pandémie COVID ont pu être à nouveau organisées et ont eu lieu le 27 mars 2023 pour les écoles, le 13 avril 2023 pour les collèges.

• Approvisionnements en denrées alimentaires

Madame SARDOU informe les membres du Comité des difficultés d'approvisionnements rencontrées, notamment au niveau des denrées biologiques (offre insuffisante par rapport à la demande depuis la mise en application de la Loi EGALIM).

• Visite de l'exploitation « Les produits de jardin » par le CMJ

Le 14 juin 2023 à 14h00, un atelier découverte a été organisé à destination des enfants du Conseil Municipal des Jeunes sur l'exploitation de la famille CORMIER.

• Audit Valeurs Culinaires

L'audit sollicité sur les sites de production en cuisine centrale et sur la remise en température et service à l'école Gérard Philippe et collège Jean Roux s'est déroulé selon le planning suivant :

- 4 avril 2023, de 4h à 12h00 : Observation du mode de fonctionnement des tournées et production, allotissement en cuisine centrale ;
- 11 mai de 8h à 14h00 : Observation en offices et salles de restauration de l'école Gérard Philippe et du collège Jean Roux
- 15 juin 2023 : réunion portant sur la restitution et préconisations.

Le rapport d'observations présenté sera transmis aux élus du Syndicat Mixte.

• Installation maraîchère – accompagnement par BioCentre

Dans le cadre de l'accompagnement de Bio Centre auprès du syndicat mixte de restauration de Fondettes concernant l'approvisionnement en produits Bio de la cuisine centrale, une réunion de première restitution sera programmée en septembre 2023 sur les points suivants :

- Potentiel agronomique
- Diagnostic cuisine
- Hypothèses de statuts juridiques pour l'aide à la décision de la collectivité

Une animation portant sur le choix du statut juridique sera organisée courant octobre 2023.

En parallèle, un contact a été pris avec la commune exemplaire de Mouans-Sartoux afin d'échanger sur leur expérience en terme de maraîchage biologique. Une visio-conférence est organisée le 13 juillet prochain à 14h30.

• Automatisation du calcul et attribution du FCTVA

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le FCTVA ne fait plus l'objet de demande par les collectivités et est attribué automatiquement.

La prévision 2023, basée sur les dépenses éligibles en section de fonctionnement et investissement du **Compte Administratif 2021** étaient les suivantes :

Fonctionnement : 30 756,87 € (total des compte 615221, 61521, 615231, 615232 et 61523) : 30 756,87 € x 16,404 % = 5 045,35 € inscrits aux recettes de fonctionnement du BP 2023 (article 744)

Investissement : 911,86 € (total des comptes 21, 23, 202 et 205) x 16,404 % = 149,59 € inscrits au recettes d'investissement du BP 2023 (article 10222).

Or une recette de 168,78 € a été perçue de la préfecture dont :

- 19,19 € en recettes de fonctionnement (soit une **réduction des recettes attendues non prévisibles de 5 026,17 €**) ;
- 149,59 € en recettes d'investissement, conforme aux inscriptions budgétaires.

Après demande d'explications auprès du service préfectoral concernant ce versement, il a été indiqué que les dépenses des comptes précités réglées dans le cadre d'un marché de maintenance préventive ou curative des équipements (ce qui est le cas pour 30 639,87 €) ne sont plus éligibles.

• Chef gastronomique

Après avoir rencontré le chef du restaurant « l'auberge de Port Vallières » en 2022 afin d'évoquer les pratiques culinaires en restauration collective du syndicat, c'est celui du « Jardins des Roches » qui sera consulté prochainement.

• Ecocert – Audit du 7 avril 2023

Suite à l'audit organisé en cuisine centrale et sur les sites de l'école La Guignière et la crèche de la Poupardière, le syndicat mixte a obtenu le niveau 1 de labellisation.

Les attestations de conformité ont été délivrées pour chacune des écoles publiques de Fondettes fixant le taux de produits bio utilisés à 73,2 % et 100 % dans les crèches.

Néanmoins, depuis le vote de la loi EGALIM, le référentiel ECOCERT a été réévalué et il est aujourd'hui beaucoup plus difficile d'atteindre le niveau 2. A titre d'exemple, les compteurs électriques de chaque satellite de restauration doivent être scindés.

• **Consommation électrique**

Coût 2021 : 36 000 € Coût 22 : 49 000 € (+ 36 %) Coût estimé 2023 : 160 000 €
Le 1^{er} novembre 2022, une consultation pour fourniture d'électricité propre à la cuisine centrale a été lancée par Tours Métropole via le marché subséquent de la ville de Fondettes. Une délibération engageant le syndicat à rembourser les factures reçues par la ville pour la consommation électrique a été votée le 10 novembre 2022.

Alors que la consommation électrique utilisée en cuisine centrale diminue (cf bilan d'activité 2022), le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter. Un premier remboursement a été réalisé auprès de la ville de Fondettes pour un montant de 70 064,29 € € couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.

Dans l'hypothèse où les coûts ne diminuent pas dans les mois à venir, cela représenterait un tarif quadruplé par rapport à 2021, triplé par rapport à 2022 (326 %).

• **Semaine du goût 2023**

Organisée du 9 au 13 octobre prochain, le thème portera cette année sur le respect de saisonnalité des produits et ses enjeux (gustatifs, économiques...) et la conservation des aliments.

La séance est levée à 16h00.

FAIT A FONDETTES, le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023